

## ASSURANCE SCOLAIRE 2021-2022

Cet imprimé est à rendre le jour de la rentrée scolaire avec les documents de rentrée.

Rappel : **L'assurance scolaire est une obligation** ; vous pouvez souscrire à l'assurance de l'école ou nous faire parvenir l'attestation responsabilité civile et individuelle accident de votre propre assurance.

Nom du responsable : .....

Nom de l'élève : ..... Prénom de l'élève : ..... Classe : .....

### ASSURANCE ELEVE :

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance de l'école Jeanne d'Arc, La Mutuelle Saint Christophe ([www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr) - espace parents) :

**OUI**

(la somme de 11,50 € vous sera facturée au 1<sup>er</sup> trimestre)

**NON**

(si NON, joindre **obligatoirement, le jour de la rentrée, l'attestation d'assurance scolaire de votre compagnie.** En l'absence de ce document au 15 septembre, la somme de 11,50 € vous sera facturée au 1<sup>er</sup> trimestre).

**Signature des parents obligatoire :**

M. LABIT  
Chef d'établissement



L'Espace parents Mutuelle Saint-Christophe, vous permet d'effectuer vos démarches en lignes :

Il est accessible 7j/7 24h/24 depuis votre ordinateur, mobile ou tablette !

[www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents](http://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents)

L'Espace parents vous permet de :

**1**  
Prendre connaissance  
des garanties protégeant  
votre enfant.

**2**  
Obtenir des réponses à  
toutes vos questions sur  
l'assurance scolaire grâce à  
notre foire aux questions.

**3**  
Télécharger et imprimer une  
attestation d'assurance.